

## **BIKEPACKING80 LIV**



**25 JUIN ET 26 JUIN 2022**

**REGLEMENT OFFICIEL DE L'EPREUVE**

### **SOMMAIRE**

<b>1. PRESENTATION DE L'EPREUVE</b>	<b>2</b>
1.1. Organisation	2
1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter	2
1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve	2
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>2</b>
2.1. Engagement des participants	3
2.2. Respect de l'environnement	3
2.3. Matériels et équipements des participants	3
<b>3. MODALITES D'INSCRIPTION</b>	<b>4</b>
3.1. Conditions d'inscriptions	4
3.2. Frais d'inscriptions	5
<b>4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE</b>	<b>5</b>
4.1. Dates et Horaires	5
4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel, le briefing	6
4.3. Le déroulement de l'épreuve	6
<b>5. ASSURANCES</b>	<b>7</b>
<b>6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR</b>	<b>7</b>
<b>7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION</b>	<b>7</b>
<b>8. DROIT À L'IMAGE</b>	<b>7</b>
<b>9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES</b>	<b>8</b>
<b>10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT</b>	<b>8</b>

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera également consultable le 24 juin 2022 au départ de l'épreuve à Arromanches-les-Bains, sur tous les points de contrôle du parcours et à Angers sur le site du Gravel Festival.  
La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé « DESTINATION ANGERS » ou « L'ORGANISATEUR » (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 25, 26 et 27 juin 2022 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

## 1- PRESENTATION DE L'EPREUVE

### 1.1. Organisation

A l'occasion de l'édition 2022 de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la **BIKEPACKING80 LIV** samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 à Angers. L'organisation de l'épreuve est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME.

La BIKEPACKING80 LIV n'est pas une course mais une randonnée cycliste Gravel en bikepacking sur une distance de 80 km en autonomie, non-chronométrée sans classement ni mesure de performance. Elle est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir dans son intégralité un itinéraire de 80km en 11 heures (temps maximum imparti par l'organisateur), en suivant une trace GPX et en établissant son bivouac sur la zone de campement établie par Nature is Bike.

Le parcours de la BIKEPACKING80 LIV emprunte des routes, sentiers, chemins de terre ou goudronnés. La trace GPX du parcours est transmise à chaque inscrit au plus tard 1 semaine avant le départ. Elle sera affichée et à disposition sur l'espace d'enregistrement établi à Angers le samedi 25 juin 2022.

Le départ officiel est fixé à 17h00, samedi 25 juin 2022 sur la place Rochefoucauld à Angers.

**BIKEPACKING80 LIV est une randonnée cycliste. Elle se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.**

### 1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter

Le principe d'une épreuve cycliste en bikepacking est l'autonomie : capacité d'autonomie (ravitaillement alimentaire, équipements cyclistes vestimentaires et de bagagerie, matériel de sécurité...), faculté à s'adapter à tout problème rencontré sur le parcours.

Chaque participant s'engage à :

- Rouler dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes car la Bikepacking80 LIV s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation. Il n'y a aucune priorité de passage avec mise en place de signaleurs
- Rester équipé de la totalité du matériel obligatoire tout au long de l'épreuve, et à se soumettre avec cordialité aux contrôles inopinés que l'organisateur se réserve le droit de faire tout au long du parcours.
- Fixer sur son Gravel la plaque de cadre numérotée qui lui a été attribuée lors de l'enregistrement. Elle lui permettra d'accéder à la ligne de départ ainsi qu'au bivouac, et d'enregistrer son passage sur la ligne d'arrivée.
- Gérer tout au long du parcours ses besoins en alimentation et en boissons, en dehors du dîner et du petit déjeuner sur le bivouac. Il assure ou complète son ravitaillement dans les commerces qu'il repère et il trouve les points d'eau pour remplir son bidon.
- Respecter impérativement le lieu défini pour le bivouac. Tout participant qui bivouaquerait en dehors du site défini par l'Organisateur est exclu de l'épreuve.
- Ne pas se faire accompagner ni bénéficier d'une assistance pendant l'épreuve.
- Ne pas se regrouper en peloton de plus de 8 cyclistes sur les sections de route goudronnée (ces regroupements sont interdits).
- Ne pas faire de drafting, (ne pas profiter de l'aspiration d'un cycliste ou d'un véhicule).
- Accomplir en 11 heures, le parcours de la BIKEPACKING80 LIV, entre 16h00 le 25 juin et 15h00 le 26 juin.

### 1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve

La participation à la BIKEPACKING80 LIV implique de chaque concurrent une acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants. L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Mais l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse transmise lors de leur l'inscription en ligne.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La BIKEPACKING80 LIV est une épreuve ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité à condition d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve, possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme, sinon aux conditions détaillées ci-dessous. Les participants concourent à titre individuel. Le nombre est limité à 50 participants.

## 2.1. Engagement des participants

Pour participer à la randonnée, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé : être physiquement apte à parcourir 80 km en bikepacking, en autonomie et à s'y préparer sérieusement.
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve, en particulier de la distance à parcourir.
- Suivre la trace GPX de la BIKEPACKING80 LIV.
- Ne pas établir son bivouac en dehors du site dédié par l'Organisateur
- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Savoir gérer les réalités d'un parcours accidentés en conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts).
- Faire preuve de respect des propriétés privées à proximité immédiate du parcours ou des points incontournables...
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve.

Pour la validation définitive de sa participation, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant (suivant qu'il soit licencié FFC, non licencié ou Licencié d'une autre fédération sportive) doit fournir l'un des documents suivants :

- Copie de la licence FFC - Fédération Française de Cyclisme 2021-2022
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et une souscription à la Carte journée FFC pour tous les concurrents suivants :
  - o Non licencié FFC
  - o Licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon)
  - o Licencié FFCT (Fédération française de cyclotourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre
  - o Cycliste handisports non-licencié
  - o Concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC : attention, le certificat médical doit être impérativement fournis en français ; tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

L'organisateur rappelle que chaque participant doit avoir pleinement conscience de ce qu'implique le cyclisme en semi-autonomie et le bikepacking. L'épreuve peut comporter des dangers, se dérouler en conditions climatiques parfois difficiles. Le participant sait que sa sécurité dépend en priorité de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés sur le parcours et qu'il ne peut solliciter l'aide ou l'assistance de l'organisateur pour les gérer, qu'ils soient techniques ou physiques. En conséquence, lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte sans réserve et irrévocablement :

- Tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès,
- De porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime et qui découlerait de sa participation à l'épreuve,
- De participer à la BIKEPACKING80 LIV à ses risques et périls,
- De décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation
- De renoncer à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables.

Cette acceptation est une condition obligatoire pour la validation par l'Organisateur de toute inscription.

## 2.2. Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2022 est un événement éco responsable. En s'inscrivant à la BIKEPACKING80 LIV, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours, chaque participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles qu'il trouvera au fil du parcours. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur l'itinéraire de la BIKEPACKING80 LIV ou sur le site de bivouac. Lors de l'enregistrement, chaque participant doit apposer son numéro de dossard sur tous les emballages de nourriture et boisson qu'il emporte avec lui pour l'épreuve. L'Organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

Lors de la remise en place du site, du démontage des tentes après la nuitée de bivouac, le site du château du Plessis-Bourré devra être laissé par chaque participant dans un état de propreté irréprochable.

## 2.3. Matériels et équipements des participants

Pour pouvoir participer à une épreuve en bikepacking, chaque participant a conscience du matériel qui lui est nécessaire, mais qu'il doit limiter son volume de chargement. Pour pouvoir voyager léger, il aura veillé à se doter d'un ensemble de sacoches pleinement adaptées à son Gravel et à bien répartir son matériel. Il prévoit de quoi bivouaquer la nuit ou choisi l'option toile de tente et tapis de sol (dans la limite des places disponibles) dans son inscription. L'organisateur recommande vivement aux novices de tester préalablement tout leur matériel, car tout participant est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de son entretien. Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du cyclisme en bikepacking.

Il doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous. En l'absence du matériel obligatoire, il ne peut prendre le départ et se voit exclu de l'épreuve.

En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

### Caractéristique des vélos admis

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route (cintre/guidon droit ou Flat Bar autorisés)
- Vélos équipés de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- VTT

### Vélos non admis

- VTC
- Monocycle,
- Vélo couché,
- Vélo de contre la montre,
- Vélo à pignon fixe,
- Vélo pliant,
- Handbike,
- Vélo électrique, vélo à assistance électrique
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

### Equipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve, contrôlés lors de l'enregistrement

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans homologué (normes CE), avec la jugulaire attachée
- Extrémités du cintre équipées de bouchons
- Une pompe à vélo, deux chambres à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- Une Batterie externe puissante (minimum 20000mAh)
- L'épreuve pouvant être en partie en nocturne :
  - o Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 3h,
  - o Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
- La plaque de guidon numérotée parfaitement fixée et visible
- La Nourriture, les boissons, l'approvisionnement nutritif nécessaire à l'épreuve en autonomie
- 2 bidons d'eau (de 50 cl)
- Une pochette « déchets » dédiée au transport des déchets
- Un coupe-vent imperméable
- Une Chasuble ou une veste fluorescente avec bandes réfléchissantes
- Une Couverture de survie
- Une bande de strapping (1m)
- 1 tente
- 1 sac de couchage
- 1 tapis de sol ou un matelas gonflable
- 1 Lampe frontale
- Des sacoches parfaitement fixées dont la répartition garantit la stabilité du Gravel

### Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme
- Une paire de gants
- Des outils et matériels de rechange pour le vélo de type clé " Multi Tools ",
- 1 couteau suisse ou équivalent
- Des lingettes lavantes compactes (il n'y a pas de douches sur le bivouac)
- Sacoches et vêtements imperméables

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

### 3.1. Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 27 avril 2022 et seront clôturées le 2 juin 2022. Elles s'effectuent à partir du site internet [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) dans la limite des 50 places disponibles. Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail active dont il est le propriétaire exclusif et effectif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique. Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne qui a rétrocedé son inscription à une tierce personne demeure entièrement responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué). Par ailleurs, l'organisateur l'exclue définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike. Lors l'enregistrement, s'il manque dans le dossier d'inscription du participant le paiement de l'inscription, la licence FFC ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, l'inscription n'est pas valide. L'organisateur refuse au participant son accès à l'épreuve et aucune dotation ne lui est remise lors de l'enregistrement.

### 3.2. Frais d'inscriptions

#### Tarifs

Le tarif d'inscription est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription :

- **Participant licencié FFC : 70 € TTC**
- **Participant non licencié FFC, ou licenciés de toute fédération cycliste et sportive (FF vélo, FFCT, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre Cycliste handisports non-licencié) : 79 € TTC** Ce tarif inclus la « Carte à la journée FFC » comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve – [www.ffc.fr/carte-a-la-journee](http://www.ffc.fr/carte-a-la-journee)

#### Ce que comprend l'inscription

L'inscription à la Bikepacking80 comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
  - o Suivi des inscriptions (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
  - o la « Carte journée » pour les non licenciés FFC (et licenciés d'autre fédération sportive),
  - o Le contrôle du matériel à l'enregistrement, validation finale de la participation à l'épreuve
  - o Le briefing obligatoire préalable à l'épreuve
  - o 1 PC « Course » joignable durant toute l'épreuve
- Une dotation
  - o Une plaque de guidon numérotée \*
  - o La trace GPX
- Un bivouac pour piquer votre tente
- 1 dîner autour du feu
- 1 petit-déjeuner champêtre le 26 juin

#### Ce que l'inscription ne comprend pas

- Le rapatriement du participant et de son Gravel en cas d'abandon. Le participant fait son affaire personnelle pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira par ses propres moyens s'il abandonne la BIKEPACKING80 LIV

#### Options supplémentaires

- Location d'une place avec tapis de sol sous tente à partager avec 1 autre participant - 20 €
- Location d'une place avec tapis de sol sous tente individuelle - 60 €

**\*Rappel :** l'inscription comme la plaque de guidon sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de la Nature is bike.

## 4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 4.1. Dates et Horaires

Samedi 25 juin 2022

- 14h à 15h30 : Enregistrement, contrôle des vélos Gravel et des équipements cyclistes à Angers
- 15h45 : Clôture des enregistrements
- 16h00 : Briefing obligatoire
- 16h30 : Départ depuis le Gravel Festival, Place La Rochefoucauld
- 16h30 : Arrivée au Château de Plessis-Bourré, installation du bivouac
- 19h30 – 22h30 : Dîner et soirée avec la Gravel Festive
- 22h30...! Prolongations autour du feu

Dimanche 26 juin 2022

- 7h00 à 8h30 : Petit déjeuner champêtre
- 8h30 : remise en place du site et du matériel : démontage des tentes personnelles comme des tentes louées
- 9h00 : reprise du parcours
- 12h - 14h : arrivées au cœur du Gravel Festival. Clôture de l'épreuve

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 2 juin 2022 : les horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 3 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) et/ou par courriel à l'adresse mentionnée par chaque participant lors de son inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrement, au briefing, et au départ de l'épreuve.

## 4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel, le briefing

Samedi 25 juin 2022, chaque participant doit se présenter à l'espace Enregistrement de la BIKEPACKING80 LIV à Angers à partir de 14h00 jusqu'à 15h00. L'organisateur communique l'adresse précise de cet espace par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteront après l'heure de clôture des enregistrements.

### L'enregistrement

Les étapes d'enregistrement

- Contrôle des inscriptions : le participant présente le billet de participation qui lui a été transmis par l'organisateur. Si son dossier d'inscription est complet et qu'il s'est acquitté de tous les paiements alors il peut recevoir sa dotation.
- Gestions des Inscriptions incomplètes :
  - o Tout licencié FFC qui n'aurait pas fourni la copie de sa licence lors de son inscription doit la remettre obligatoirement en se présentant à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui sont refusés, aucune dotation en lui est remise et aucun remboursement ne lui est accordé.
  - o Tout participant non licencié FFC et tout licencié & d'autres fédérations cycliste et sportives qui n'aurait pas fourni le certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition lors de son inscription doit le remettre obligatoirement en se présentant à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui sont refusés, aucune dotation en lui est remise et aucun remboursement ne lui est accordé.
  - o Tout non licencié FFC et tout licenciés d'autres fédérations cycliste et sportives remet le formulaire Carte à la journée FFC, comprise dans l'inscription des non licenciés FFC, entièrement complété et signé. Sans ce contrat, il ne peut prendre part à l'épreuve.
  - o Si le paiement n'a pas été effectué, où s'il est incomplet, le participant règle sa participation auprès de l'Organisateur
- Remise de la dotation

### Le contrôle

Après avoir effectué son enregistrement, et reçu toute sa dotation, le participant se présente au point de Contrôle matériel. L'organisateur vérifie que chaque Gravel et ses équipements obligatoires soient bien conformes au point 2.3. « Matériels et équipements des participants à BIKEPACKING80 LIV ». Si le vélo et les équipements du participant sont au complet, et conformes au règlement, alors l'Organisateur fixe sur le Gravel la plaque de guidon

### Le Briefing

La présence de tous les participants est obligatoire au briefing général. L'organisateur y assure le descriptif du parcours, le cadre de l'épreuve, rappelle les engagements de chaque participant au respect du présent règlement, transmet les recommandations essentielles et délivre les dernières consignes. L'organisateur communique le lieu précis du briefing par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve et le confirme lors de l'enregistrement

## 4.3. Le déroulement de l'épreuve

### Départ

Tous les concurrents de la BIKEPACKING80 LIV se rassemblent sur la ligne de départ. Après transmission des dernières consignes, l'organisateur donne le départ à 16h30.

### Parcours

Le parcours de la BIKEPACKING80 LIV n'est pas fléché. Il est transmis par l'organisateur sous forme de lien GPX, envoyé par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve afin de l'enregistrer sur GPS.

Le parcours peut traverser des propriétés privées avec lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires. Le participant respecte pour cela strictement la trace GPX de la BIKEPACKING80 LIV et ne s'en écarte pas.

Sur les sections de route goudronnée que le parcours peut comporter, les regroupements en peloton de plus de 8 cyclistes sont interdits. L'organisateur demande à tout participant de ne pas faire de drafting (procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule). En conséquence, suivre un véhicule, un cycliste est strictement interdit.

### Abandon et rapatriement

Si le participant abandonne la BIKEPACKING80 LIV, il fait son affaire personnelle pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira par ses propres moyens. Ayant accepté le présent règlement (en particulier les règles de la semi-autonomie, l'éthique de BIKEPACKING80 LIV et les Conditions de participation), le participant décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu. L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de savoir anticiper son éventuel abandon pour organiser son rapatriement.

## Secours et assistance médicale

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger. Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il appelle ou fait appeler les secours : les numéros d'urgence sont transmis à chaque concurrent. En fonction de l'environnement de l'épreuve, de la localisation de l'accident, des conditions météorologiques et de tout autre aléas imprévisible, le temps d'intervention des secours peut prendre plus de temps que prévu. La sécurité de chaque participant dépend aussi de la qualité de ses équipements de secours obligatoires. Si les secours jugent le coureur en danger et l'évacue pour l'orienter vers la structure de soin la plus adaptée, alors il doit se soumettre de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

## 5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de BIKEPACKING80 LIV souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur exige que chaque participant soit couvert en assurance Individuelle accident.

La licence FFC ou la souscription à la Carte journée FFC couvrent le participant en Assurance Individuelle Accident.

L'inscription de tout non licenciée FFC ou licencié d'une autre fédération sportive comprend l'adhésion à la Carte journée. La formalité d'adhésion est simple. Elle est à effectuer à partir de <https://www.ffc.fr/carte-a-la-journee/?cn-reloaded> et la version imprimée complétée est à remettre lors de l'enregistrement.

## 6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ ou tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement de l'inscription est assuré par l'organisateur.

Pour toute annulation à l'initiative du participant, seul 30% de la valeur de son inscription lui est remboursé.

## 7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport (en particulier les articles L331-1 à L331-4-1 relatifs à l'Organisation de compétitions). Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

## 8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du samedi 25 juin 2022 13h00 au dimanche 26 juin 2022 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 25 juin 2022.

## **9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation « Nature is Bike ». DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

## **10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT**

Le fait de participer à l'épreuve appelée Bikepacking80 LIV implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera en consultation libre sur le site de l'enregistrement, sur chaque point de contrôle du parcours ainsi que sur le Gravel Festival, point d'arrivée à Angers.

Toutes les informations sur [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com)

Contact : [inscriptionsparcours@natureisbike.com](mailto:inscriptionsparcours@natureisbike.com)